

---

## Communiqué de presse

---

Paris, le 23 juin 2026

### **Mieux soigner, plus vite ... et économiser des milliards : la kinésithérapie un investissement pertinent pour l'équilibre des comptes publics !**

**Jusqu'à 14 milliards d'euros d'économies et une amélioration de la prise en charge de millions de patients : telle est la conclusion sans appel de l'étude médico-économique menée par un économiste spécialisé dans le domaine de la santé et de la protection sociale. L'étude met en lumière une réalité alarmante : le système de santé français ne permet pas assez aujourd'hui l'accès à la kinésithérapie, un soin efficace, disponible et rentable.**

En effet près de 47 % des patients n'accèdent pas à la kinésithérapie alors qu'elle serait indiquée, avec des niveaux de non-recours particulièrement élevés chez les plus fragiles : jusqu'à 70 % chez les personnes âgées à risque de chute et 90 % pour certaines pathologies respiratoires. En cause : une organisation des soins qui impose un passage médical préalable, ralentit les prises en charge, décourage les patients et entretient les inégalités d'accès, ainsi qu'une vision de la kinésithérapie comme une pure charge pour les comptes sociaux.

Les conséquences sont connues et documentées : retards de traitement, aggravation des pathologies, hospitalisations évitables, retour au travail retardé en cas d'arrêt et dérive des dépenses. À l'inverse, l'étude démontre qu'une prise en charge précoce permet d'éviter ces situations et de réduire significativement les coûts, avec 14 milliards d'euros de gains potentiels pour la société, dont 6,5 milliards d'euros pour l'Assurance maladie et un impact majeur sur la qualité de vie des patients.

Dans ce contexte, le maintien du modèle actuel n'est plus tenable. Les kinésithérapeutes disposent d'une formation en cinq années conférant le grade master et de compétences reconnues en matière d'évaluation et d'orientation des patients. Si l'accès direct aux kinésithérapeutes (sans nécessairement disposer d'une prescription) est déjà en place en France sous certaines conditions très limitées, le dispositif demeure illisible et inconnu des patients. Son extension et sa généralisation constituent désormais un levier indispensable pour améliorer l'accès aux soins et répondre aux besoins croissants de la population, à l'instar de ce qui est déjà largement déployé à l'étranger.

Cette évolution contribuera à fluidifier la prise en charge des patients, réduire les pertes de chance et contenir la dépense publique en prenant en compte les économies générées par une prise en charge précoce de kinésithérapie.

#### **Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes :**

« La kinésithérapie est un levier majeur de santé publique. Nous savons depuis des années que le non-recours a des conséquences lourdes : aggravation des pathologies, pertes de chance pour les patients et coûts évitables pour le système. Aujourd'hui, une étude vient enfin le démontrer et le chiffrer.

Nous ne pouvons plus attendre. Les pouvoirs publics doivent désormais s'emparer pleinement de ce sujet. Généraliser l'accès direct, c'est faire un choix clair : permettre aux patients d'être pris en charge plus tôt, éviter les complications et répondre concrètement aux tensions du système de santé. C'est une décision de responsabilité. »